POUVOIR POUR ASSEMBLEE GENERALE

Je soussigné(e).....

Demeurant à .....

dans l'immeuble sis C0025 JEAN RACINE 2 Rue Jean Racine Résidence Jean Racine
à 14000 CAEN

Constitue pour mandataire : .....

Demeurant à : .....

.....

.....

Ou à son défaut : .....

Demeurant à : .....

.....

.....

A qui je donne tous pouvoirs pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le

mardi 26 novembre 2024 à 17:00

qui siègera à

MAISON DIOCESAINE
Salle de conférence
1, rue Nicolas Oresme
14000 CAEN

dont l'ordre du jour est joint au présent pouvoir.

Et en conséquence, pour assister à l'assemblée, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.
Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies et à l'effet de délibérer sur les mêmes questions en cas de remise pour défaut du quorum ou toute autre cause.

Fait à.....

Le.....

Signature du Mandataire
Dater, signer et mettre de sa main la mention:
« Bon pour acceptation du pouvoir ».

Signature du Mandant
Dater, signer et mettre de sa main la mention:
« Lu et approuvé , bon pour pouvoir ».

Nota :
- Article 22 de la loi du 31 décembre 1985
Tout copropriétaire peut déléguer son droit de vote à un mandataire, que ce dernier soit ou non membre du syndicat. Chaque mandataire ne peut recevoir plus de trois délégations de vote. Un mandataire peut recevoir plus de trois délégations de vote si le total des voix dont il dispose lui-même et de celles de ses mandants n'excède pas 10% des voix du syndicat. Le mandataire peut, en outre, recevoir plus de trois délégations de vote, s'il participa à l'assemblée générale d'un syndicat principal et si tous ses mandants appartiennent à un même syndicat secondaire.
– Il est rappelé que le syndic ne peut représenter un copropriétaire.